

ture, on discutera l'à-propos de désigner les secours aux prêtres infirmes comme *principal* ou comme *seul* but de l'association. Ce fut cette dernière rédaction qui prévalut. Il est permis de voir dans cette discussion le souvenir des autres œuvres de charité auxquelles les membres étaient disposés à consacrer leurs surplus.

Et, en 1907, les finances de la nouvelle Société se trouvant florissantes par suite de certaines largesses dont elle avait bénéficié, et aussi parce que les pensions étaient moins élevées qu'aujourd'hui, feu Monseigneur Henri Têtu, le principal initiateur et exécuteur du projet de monument au Vénérable François de Montmorency-Laval, proposa que les membres de la société fussent dispensés, cette année-là, de toutes leurs cotisations à la caisse, afin d'être plus en mesure de contribuer généreusement à l'érection du dit monument. Ne peut-on reconnaître dans ce geste ingénieux un acte de fidélité aux traditions des anciens jours, ou au moins la louable ambition de ne pas le céder en générosité à nos ancêtres dans le sacerdoce ?

En 1871, on commença à agiter la question de la formation, pour le diocèse de Québec, d'une caisse distincte de l'ancienne, qui jusque-là avait compté parmi ses membres des prêtres des diocèses suffragants des Trois-Rivières et de Rimouski. On traita encore de cette séparation et du partage des fonds en caisse, à la réunion annuelle de 1872.

Le projet de la fondation d'une caisse distincte pour le diocèse de Québec fut annoncé au clergé par une circulaire de Monseigneur E.-A. Taschereau, en date du 10 octobre 1873. La question fut mise aux voix le 3 septembre 1874. Enfin, par une dernière lettre en date du 3 septembre 1875, les membres de la caisse Saint-Michel, sauf les pensionnaires de la dite caisse, dont les droits furent nécessairement sauvegardés, étaient invités à don-